



ABONNEMENTS

Un an Six mois
Suisse Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—
Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes
de places 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

AVIS

Nous prions nos abonnés de la **Suisse**, de bien vouloir réserver bon accueil au remboursement que nous avons pris dans les conditions habituelles, de l'abonnement à la « Fédération Horlogère Suisse » pour l'année 1915.

Les abonnés qui n'ont pas encore renouvelé leur abonnement auprès des bureaux de poste, sont invités à bien vouloir le faire sans retard, afin d'éviter une interruption dans le service de distribution du journal.

L'Administration du journal.

L'importation et l'exportation des métaux

On nous écrit :

La question du laiton, si essentielle pour plusieurs des industries suisses et tout particulièrement pour notre horlogerie, a été présentée comme il le fallait dans *La Fédération Horlogère* et vos deux mises au point, dans les numéros du journal des 24 et 27 décembre, étaient bien nécessaires.

Le cuivre, comme vous l'avez dit fort justement, entre pour les deux tiers dans la composition du laiton : c'est donc principalement du cuivre qu'il nous fait. Dans ce moment principalement, c'est d'Angleterre qu'il nous vient et c'est dans ce pays qu'existent de gros approvisionnements.

D'après des conventions formelles, les industriels qui utilisent le laiton, sont tenus de rendre leurs déchets de ce métal aux fonderies, et cela dans une proportion moyenne de 70 % pour l'horlogerie. Ces derniers mois, soit que des industriels aient voulu se précautionner contre le manque de ce métal et avoir de grosses provisions de déchet, soit pour d'autres motifs, le pour cent moyen des déchets rendus aux fonderies était descendu à un chiffre assez bas. Du laiton demeurait donc inutilisé ou avait pris une autre direction que celle de nos fonderies, ce qui aurait

pu avoir pour conséquence de diminuer, d'une façon notable, la quantité de ce métal nécessaire à nos fabriques.

Mais la question, dans ce moment-ci, doit être envisagée encore à un autre point de vue.

Les pays belligérants font une grosse consommation de cuivre, pas pour les canons, puisqu'on les fait en acier, mais pour les projectiles. Le cuivre est devenu de plus en plus, un objet de première nécessité pour la guerre. Il est donc naturel que les pays qui détiennent de ce métal, veuillent s'assurer que les pays neutres qui leur en achètent, l'utiliseront pour leur propre consommation et non pour le faire pénétrer dans des pays ennemis qui en manquent. C'est une précaution élémentaire.

Notre position de pays neutre, dans le conflit actuel, nous commande la plus grande circonspection et nous devons éviter jusqu'à l'apparence de laisser des spéculateurs ou des draineurs de métaux et de déchets, se mettre au service de l'un ou l'autre des pays en conflit, même indirectement. Ceci est plus essentiel encore que la censure, qui interdit l'exportation de renseignements ou d'appréciations !

Aussi ne peut-on qu'approuver le Bureau de la Chambre suisse de l'horlogerie, d'avoir donné un préavis absolument négatif, concernant des demandes de sortie de cuivre, laiton, étain en rondelles, feuilles, etc. L'interdiction d'exportation de ces métaux fut ensuite prévue dans l'arrêté pris le 26 novembre 1914 par le Conseil fédéral.

Comme *La Fédération Horlogère* le disait en mentionnant cet arrêté et le préavis du Bureau de la Chambre suisse, « le Conseil fédéral a documenté une fois de plus sa ferme intention de faire respecter scrupuleusement la neutralité suisse et de ne favoriser aucun des belligérants. »

Notre devoir à tous — autorités fédérales, commerçants et industriels — est de persévérer dans cette attitude.

Quant aux arrivages de cuivre, il y a tout lieu de croire qu'ils ne nous seront

pas supprimés, si nous voulons donner les sécurités que demandent nos fournisseurs, relatives à l'emploi de ce métal pour nos besoins exclusifs.

La question du cuivre

Le sénateur Walsh, parlant à Montana, a déclaré que 31 navires portant 19,350 tonnes de cuivre américain sont détenus depuis le commencement de la guerre par l'Angleterre. Il a exprimé la conviction qu'un échange de vues suffira à écarter le différend anglo-américain.

La dépréciation des marks et des couronnes

Tandis que les francs sont toujours des francs et les L. st. des livres, le mark ne vaut plus que fr. 1.10 et la couronne que fr. 0.70. Nos maisons suisses qui ont fait des livraisons à l'Allemagne et à l'Autriche avant la guerre et qui furent réglées avec des billets en marks et en couronnes qui échoient maintenant, subissent donc des pertes élevées et encore quand les billets sont payés.

Procédé sommaire

Les autorités turques ont interdit sous peine d'une forte amende et de deux années de prison, à tout directeur de banque étrangère de consentir des prêts ou de restituer des dépôts à des sujets de la Triple entente.

Traités de commerce

Le Conseil fédéral soumet à l'assemblée fédérale un message relatif à une convention additionnelle au traité de commerce avec la Grande-Bretagne du 6 septembre 1855, suivant laquelle les dispositions concernant le commerce avec le Canada, la Fédération australienne, la Nouvelle-Zélande, l'Union sud-africaine et Terre-Neuve pourront à l'avenir être dénoncées séparément.

Nos relations commerciales avec la Russie

Le gouvernement russe vient de compléter fort heureusement sa représentation diplomatique en Suisse, par la nomination d'un attaché commercial.

Cette création sera de nature à permettre de reprendre la conversation officielle interrompue par la guerre, à propos d'importantes questions relatives au régime

douanier de l'horlogerie et dont la Chambre suisse de l'horlogerie avait pris l'initiative, il y a quelques mois déjà.

Ecole de mécanique de La Chaux-de-Fonds

Statistique.

Le nombre total des inscriptions pour l'année scolaire 1913-1914 a été de 189 et se répartit comme suit:

Cours régulier, Division technique	45 élèves
Cours régulier, Division pratique	3 »
Ecole préparatoire pour monteuses de boîtes	25 »
Cours de perfectionnement pour apprentis mécaniciens (dessins, technologie, mécanique)	116 »
Total	189 »

L'origine des 48 élèves mécaniciens inscrits régulièrement se trouve dans le tableau ci-dessous:

Neuchâtelois	25
Suisses d'autres cantons	19
Etrangers	4
Total	48

Division technique.

Cette division donne toujours d'excellents résultats et les élèves qui en sortent se placent très bien.

Nous avons eu l'occasion d'entendre plusieurs fois des appréciations tout à fait favorables concernant ces jeunes techniciens, qui possèdent réellement un bagage scientifique, technique et pratique complet et à la hauteur de tâches même très difficiles.

Nous ne saurions assez insister auprès des parents, auprès des Autorités et des membres de la Commission, pour engager les jeunes gens à faire tout leur possible pour entrer dans cette division et se préparer suffisamment au gymnase pour avoir toutes les connaissances requises à l'admission.

Nous estimons que le développement de l'Ecole technique est nécessaire à l'industrie de notre ville, qui a besoin de mécaniciens-techniciens pouvant s'assimiler facilement les questions et les problèmes que la fabrication moderne pose à chaque instant.

Division pratique.

3 élèves ont été admis, toutes les places étant déjà occupées par les jeunes gens inscrits dans la division technique. Les demandes d'admission dans cette classe sont toujours très nombreuses et nous nous voyons chaque année obligés de refuser, à regret, un grand nombre de jeunes gens qui nous paraissent tout à fait aptes à suivre nos cours.

La commission a étudié l'agrandissement de notre Ecole et soumis au Conseil communal notre rapport y relatif. Aucune solution n'a encore pu être trouvée à cause des charges financières considérables qu'un tel agrandissement créerait.

Classe préparatoire pour monteuses de boîtes.

Nous avons décidé d'augmenter encore l'outillage de cette classe de façon que les élèves puissent travailler pendant un grand nombre de mois sur les machines spéciales.

A cet effet, l'Ecole de mécanique a mis en chantier 6 tours spéciaux et 1 balancier. Les admissions soulèvent toujours quelques difficultés provenant des conventions syndicales. Une entente entre patrons et ouvriers était intervenue il y a quelque temps, mais a été modifiée à nouveau. Nous espérons que cette affaire pourra être réglée désormais d'une façon absolue et définitive, pour que les admissions puissent être faites rapidement et réglementairement.

Cours de perfectionnement pour apprentis mécaniciens de la ville

Les 116 inscriptions se répartissent comme suit:

Dessin de machines (préparatoire)	49 élèves
Dessin de machines	28 »
Mécanique élémentaire	13 »
Technologie	26 »
Total	116 élèves

Nous avons continué à donner des leçons de dessin de 6 heures à 7 heures et demie du soir; aucun inconvénient ne s'est présenté jusqu'ici et nous avons la certitude que cet horaire offre de grands avantages.

Examens.

Les examens annuels se sont bien passés. Trois élèves ont été promus conditionnellement; tous les autres ont été promus régulièrement. Cinq élèves ont subi avec succès les examens en obtention du diplôme cantonal de technicien.

L'exposition annuelle de nos travaux n'a pas eu lieu à l'Ecole comme d'habitude, car, vers la fin de l'année scolaire, la plupart des pièces étaient déjà expédiées à Berne, pour figurer à l'Exposition nationale suisse. Les principales choses exposées ont été groupées dans l'ordre de notre programme d'enseignement.

On remarquait ainsi

Le programme de forge et de mécanique, 1^{re} année: exercices sur bois, outils divers, pièces de renvois, etc.,

La modellerie et le programme de mécanique, 2^{me} année: marbre et règles grattés, organes de machines, etc.,

Le programme de 3^{me} et 4^{me} année: fraises, alésoirs, tarauds, pièces tournées, meulées, décolletées, étampes diverses, moteur électrique à grande vitesse, 2 tours avec accessoires différents, 1 machine à mesurer, jauges, instruments de mesure, 1 moteur d'automobile 4 cylindres, essais de laboratoire.

A part ceci, l'Ecole de monteuses de boîtes était représentée par un grand tableau contenant les pièces représentant tout le programme d'enseignement et par des balances avec poids et divers outils, le tout exposé sur une petite table spéciale.

Moratoires étrangers

France.

Le *Journal Officiel* du 16 décembre 1914 publie le décret suivant:

Décret relatif à la prorogation des échéances et au retrait des dépôts espèces, du 15 décembre 1914.

Art. 1^{er}. — Les délais accordés par les articles 1, 2, 3 et 4 du décret du 29 août 1914¹⁾ et prorogés par les articles premiers des décrets des 27 septembre et 27 octobre 1914²⁾ sont prorogés sous les mêmes conditions et réserves, pour une nouvelle période de soixante jours francs.

Le bénéfice en est étendu aux valeurs négociables qui viendront à échéances avant le 1^{er} mars 1915, à la condition qu'elles aient été souscrites antérieurement au 4 août 1914.

Art. 2. — Sont maintenues toutes les dispositions des décrets des 29 août, 27 septembre et 27 octobre 1914, qui ne sont pas contraires au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret est applicable à l'Algérie et à la Tunisie.

Art. 4. — Les ministres de la justice, du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes, des finances, de l'intérieur, des affaires étrangères, du travail et de la prévoyance sociale sont chargés de l'exécution du présent décret.

¹⁾ Fédération horlogère, n° 72, du 12 septembre 1914.

²⁾ Fédération horlogère, n° 89, du 11 novembre 1914.

Amélioration de la situation financière

Quelques grands établissements financiers, entre autres le *Comptoir d'Escompte*, le *Crédit Lyonnais*, le *Société générale de crédit industriel et commercial*, l'*Union Parisienne*, la *Banque Suisse et Française*, ont décidé de renoncer aux limitations spécifiées par le moratoire pour les remboursements de dépôts et les comptes-courants à vue et d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 1915 les conditions en vigueur avant le 1^{er} août 1914.

Banque nationale suisse

Le taux de l'intérêt à la Banque nationale est descendu à 4 1/2 % et les avances sur nantissement sont à 5 %.

Certificats d'origine

à joindre aux marchandises importées ou transitant en France

Par note du 27 décembre 1914, l'Ambassade de France, à Berne, informe le Conseil fédéral que le gouvernement de la République a jugé

indispensable d'imposer la formalité du *certificat d'origine* aux marchandises importées des pays neutres.

Ces certificats devront être délivrés par les *Douanes des pays exportateurs* et seront exemptés de la légalisation consulaire. Ils auront à attester obligatoirement « l'origine de la marchandise et à affirmer que celle-ci n'est pas exportée à la décharge d'un acquit à caution de transit ou de sortie d'entrepôt, d'un passavant ou d'une consignation de droits ».

Cette attestation devra accompagner tous envois déclarés à l'entrée en France pour le *transit* direct ou indirect de même que ceux destinés à la *consommation* en France. Des poursuites seront intentées en cas de fausse déclaration.

Les envois effectués par des transitaires ne seront admis en France que si ces derniers ou les sociétés de transports ont établi qu'ils n'appartiennent pas à une nationalité ennemie; cette mesure n'entrera toutefois en vigueur qu'un mois après la décision ministérielle qui l'a prescrite, mais les *certificats d'origine* sont exigibles dès maintenant.

Consulats

En date du 29 Décembre 1914, le Conseil fédéral a créé auprès du consulat de Suisse, à San Francisco, un poste de vice-consul et a nommé vice-consul de Suisse en cette résidence, M. Emil Pohli, avocat, de Gossau (Zurich).

Le style, c'est l'homme

Les commentaires seraient superflus.

Nous nous contenterons de citer sous ce titre ce qui grouille dans le journal de la Maison du Peuple à Lausanne, dit *Le Radical vaudois*.

1^o La bourgeoisie compte tirer d'énormes bénéfices de la guerre actuelle.

2^o L'heure est de vivre, de vivre intensément, de vivre avec folie, avec ivresse...

3^o Le 1^{er} août, le Conseil fédéral a décrété une sorte d'état de siège, bien propre à favoriser ceux qui pêchent en eau trouble...

4^o L'approbation des eunuques du sérail (lisez: l'opinion de la majorité des membres du Conseil.)

5^o Le tout est agrémenté d'enjolivures, où l'on relève les mots W.-G., de puer, de chiquer, de maraude, de vagabonds « qui font pipi contre les murs de chapelles ».

Une lettre nous apprend que des soldats marchent sur les mains des enfants qui tombent en les regardant passer. Un article dû à la plume d'un conseiller communal, évoque le mot gras d'un général français.

Tel est le *Grutlén* du 18 décembre 1914.

Décidément, ces messieurs s'oublient.

La situation économique de l'Angleterre

L'agence Reutter cite comme une preuve frappante de la solidité de la situation financière et commerciale de la Grande-Bretagne le fait que les recettes de l'Etat pour le trimestre écoulé sont en augmentation nette de près de 1 million de livres sterling sur les recettes du trimestre correspondant de l'année 1913. Malgré la guerre, les recettes des douanes accusent une augmentation de 668.000 livres sterling.

La situation de la Banque d'Angleterre constitue un élément de force. Depuis le début de la guerre, qui arrêta le cours des fortes exportations d'or à destination du continent, la Banque d'Angleterre a augmenté de 64 millions de livres sterling son stock d'or monnayé et en barres.

Horaires d'été 1915 des entreprises de transport

En date du 27 novembre le Conseil fédéral a pris l'arrêté suivant:

1^o Les entreprises suisses de transport sont autorisées à établir les horaires d'été 1915 autant que possible sur la base des horaires d'été réduits entrés en vigueur le 21 septembre dernier, étant entendu toutefois que les trains et les courses de bateaux servant aux abonnés devront tenir compte des modifications apportées aux heures de travail et d'école. En général, il faudra, si possible, prendre en considération dans

l'établissement des projets d'horaire les correspondances étrangères ainsi que les besoins du trafic d'été; à cet effet quelques trains et courses de bateaux pourraient être réservés pour les cas où une augmentation du trafic viendrait à se produire au cours de l'été.

2° En dérogation aux dispositions de l'article 2 du règlement du 5 novembre 1903 concernant les horaires, les projets ne seront pas soumis cette fois-ci, aux gouvernements cantonaux; les propositions de ces derniers, visées par l'article 3 du dit règlement, seront donc supprimées; la conférence des horaires et les décisions du Département des chemins de fer deviendront par conséquent inutiles.

3° Pendant la durée du service de guerre, l'approbation des projets d'horaires appartiendra au directeur militaire des chemins de fer ou aux directeurs des groupes d'exploitation; il en sera de même des modifications des horaires déjà approuvés.

4° Après l'abrogation du service de guerre, les autorités compétentes mentionnées à l'article 3 du règlement précité seront autorisées, en cas d'urgence, à demander pour les horaires en vigueur les modifications que prévoit l'article 9 du dit règlement.

5° Le Département des chemins de fer est chargé, d'entente avec le directeur militaire des chemins de fer, de donner à la direction générale des postes, à la direction générale des douanes, ainsi qu'aux administrations des chemins de fer et des bateaux à vapeur des indications sur les détails d'élaboration des projets d'horaires.

Bibliographie

« **Agenda de l'Horloger 1915** », 12^{me} année.
— Prix : 1 fr. 60.

Malgré la guerre, nos horlogers ne sont pas privés de l'Agenda que l'éditeur E. Magron à Bienne publie pour eux sans interruption depuis 12 ans.

Outre les matières habituelles, ils y trouveront cette fois un compte rendu fort instructif de l'Exposition nationale suisse 1914. Ce compte rendu, signé « Eugène Buffat » (Chaux-de-Fonds), pour la section Horlogerie, et « A. Méroz » (Genève), pour la section Bijouterie, sera un précieux souvenir pour ceux qui ont visité l'Exposition et une certaine compensation pour ceux qui n'ont pu s'y rendre.

Notons aussi que le chapitre intitulé « L'année chronométrique », qui enregistre les succès traditionnels de nos chronométriers (fabricants et régleurs) au concours de Neuchâtel, Genève, Besançon, Teddington et Washington, est rédigé maintenant par M. Charles Parel, assistant à l'Observatoire cantonal de Neuchâtel.

L'Agenda est en vente dans les principales librairies et chez l'éditeur.

Liste des dessins et modèles

Dépôts.

N° 24927. 19 novembre 1914, 6 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Boîtes de montres. — *Clémence frères & Cie*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

N° 24930. 28 novembre 1914, 6 1/4 h. p. — Ouvert. — 1 dessin. — Broches, insignes, épingles de cravate, en-têtes de papier à lettres, cartes, enveloppes, circulaires, affiches. — *Comité de l'Association des Dames françaises de Genève, Croix Rouge*, Genève (Suisse). Mandataire: E. Imer-Schneider, Genève.

N° 24932. 2 décembre 1914, 10 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Broche. — *C. Spiegel*, Zurich (Suisse).

N° 24934. 2 décembre 1914, 8 h. p. — Cacheté. — 77 dessins. — Boîtes de montres décorées, articles de bijouterie, orfèvrerie, médailles, insignes, cartes illustrées, réclames. — *G. Pochon & fils*, Genève (Suisse).

N° 24942. 1^{er} décembre 1914, 9 h. p. — Cacheté. — 1 dessin. — Boîte de montre décorée. — *A. Türlér*, Zurich (Suisse).

N° 24945. 4 décembre 1914, 6 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Bracelet extensible. — *Edmond Zuccolo*, Genève (Suisse).

N° 24947. 4 décembre 1914, 7 h. p. — Cacheté. — 1 modèle. — Etui pour fraises dentaires. — *Fabrique de machines « Mikron » S. A.*, Madretsch (Suisse).

N° 24954. 25 novembre 1914, 4 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Montre sans aiguille. — *Jules Kühfuss*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

N° 24956. 7 décembre 1914, 1 h. p. — Ouvert. — 4 dessins. — Cadrons de montres. — *Ariste Calame fils*, Le Locle (Suisse).

Nouvelles diverses

Taxes téléphoniques. — Le Conseil fédéral, sur la proposition de son Département des postes et chemins de fer, a décidé de fixer les taxes des conversations échangées de nuit entre les stations des réseaux téléphoniques suisses, à trois cinquièmes des taxes prévues par l'arrêté fédéral du 23 décembre 1914. La taxe d'une conversation de 3 minutes, pendant la nuit, est fixée à 15 centimes pour une distance jusqu'à 20 kilomètres; 35 cent. jusqu'à 50 km.; 45 cent. jusqu'à 100 km.; 50 cent. jusqu'à 200 km. et 60 cent. pour les distances au delà de 200 km. Cet arrêté est entré en vigueur le 1^{er} janvier.

Les bilans. — Le Vorort de la Société suisse du commerce et de l'industrie communique qu'il a recommandé au Conseil fédéral de ne pas modifier les dispositions légales sur l'établissement des bilans des sociétés anonymes telles qu'elles sont inscrites à l'article 656 du Code des Obligations.

Le Département fédéral s'est déclaré d'accord avec cette manière de procéder et toutes les sociétés anonymes sont libres de dresser leurs bilans selon les circonstances extraordinaires actuelles.

Société des Fabriques de Spiraux réunies Genève = Bienne = Fleurier

Spiraux „Premier“ pour montres-bracelets.
Spiraux premières qualités pour Observatoires.
Spiraux durcis et mous pour grandes fabriques.

SPÉCIALITÉS :

Spiraux trempés Breguet - Spiraux Palladium.
Spiraux compensateurs du Dr Guillaume.

Bureaux: Serre 15, à La Chaux-de-Fonds.

Diplôme d'honneur: Exposition Universelle de Bruxelles 1910.

Fabrique suisse de Balanciers La Sagne

Correction de l'erreur secondaire
de compensation des Chronomètres
Marine, Bord et Poche
p^r l'emploi du Balancier compensateur
du Dr Guillaume.

Balanciers compensés et façon pour grandes fabriques.

„LE RIARE“

Fabriques d'Horlogerie au Locle (Suisse)

H 20007 C Suoc. de C. BARBEZAT-BAILLOT

Spécialité de Répétitions avec { Chronographe-compteur
ou { Chronographe
sans { Quantièmes automates

Pendulettes de voyage et Portefeuilles 8 jours à sonnerie
Chronographe-Compteur — Rattrapante 3205

Assurances contre les risques de
Transports (avec risques de guerre
pour les clients)

et contre le

Vol par effraction et les Dégâts d'eau

Compagnie d'assurances Nationale Suisse

Agence: **C.-E. Robert**, arbitre de commerce,
75, Rue du Parc La Chaux-de-Fonds

Pivotages et Sertissages

MM. les fabricants qui désirent avoir de bons pivotages et sertissages sont priés de s'adresser à la fabrique

GUSTAVE SANDOZ, St-Martin (Val-de-Ruz).

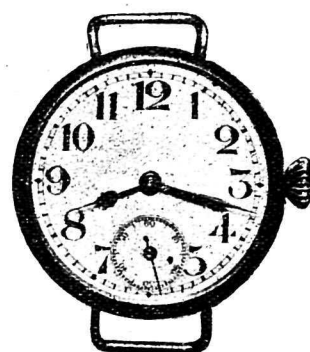
Spécialité: Sertissage de moyennes ancre et Roskopf
Pivotages d'axes, tiges et pignons en séries

Répond à la concurrence par la qualité.

3883 H 20053 C

Se recommande

13 lignes ancre
 en calottes argent
 métal et acier
 Qualité garantie H 5 U
 Prix avantageux
H. Gasser & C^{ie}, Bienne



Fabrique d'Horlogerie

A. REYMOND

Tramelan

MONTRES BRACELETS

15 lignes ancre

H 8159 J

Prix avantageux.

H. Chaponnière
 Technicien-Horloger

souhaite à tous les fabricants d'horlogerie et branches annexes une forte reprise des affaires pour 1915.

Office de Brevets
 Grand'Rue, 25

Genève

A vendre

14 cartons de montres or 9 karats avec anses, une charnière, mouvement cylindre, 6 rubis, 11 lignes.

S'adresser sous chiffres **H 3907 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 3907

Matière lumineuse radio-active

d'un pouvoir d'éclairage extraordinairement fort, préparée d'après un nouveau procédé, est fournie par une usine capable. Les demandes sont à adresser sous chiffres **T 161 à Haasenstein & Vogler S. A., Genève.** 3853

BOITES OR

en tous genres, tous titres, pour tous pays 3852
 sont livrées aux meilleures conditions par la

Fabrique Leuba Frères, Renan

Tél. Chaux-de-Fonds 22.05 Prix modérés

Calottes pour bracelets — Prix spéciaux par grandes séries

Prompte livraison — Ouvrage soigné H 6356 J

— Achat de matières d'or et d'argent —

Spécialité **ROSKOPF** soignées

C. Meyer-Graber

LA CHAUX-DE-FONDS

Seul propriétaire
 3655 de la marque
W. ROSKOPF & C^{ie}



Les fabricants suisses de

Portefeuilles cuir

pour montres

- de voyage -

sont priés de faire connaître leur adresse sous **H 20501 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

Une fabrique de grosse horlogerie a besoin d'importantes quantités de

Porte-échappements à cylindre

dans les grandeurs de

36 x 24 mm.

28 x 20 »

25 x 17 »

et prie les intéressés de faire offres avec derniers prix sous **E 91 à Haasenstein & Vogler, A. G., Stuttgart.**

Tours à décoller

Je cherche à louer pour quelques mois ou à acheter machines à décoller, pour pièces de 5 à 30 mm.

Propositions très intéressantes seront faites pour les tours loués.

S'adresser : **Rodé-Stucky, 80, Rue St-Jean, Genève.** 3893

Fabrique d'horlogerie compliquée

Walter Meylan, 4, Jacob Brandt, Chaux-de-Fonds

Répétitions à quarts et minutes syst. à tirages et poussoirs silencieux. - Chronographes, carillons, quantités, automates. - Nouveautés : Répétitions quarts et minutes 17 lig. extra plates. 3120 «Concerto» déposé. Téléphone 713. Rhododend. H 20009 C



Huile SINE DOLO

H 20010 C Qualité extra-fine p^r montres 3074

Huile p^r Barillets, Pendules et Boîtes à musique

Graisse pour mécanisme de Remontoirs

Fabriquées **par L^s ROSAT fils**

fabric. d'horlogerie soignée, LA CHAUX-DE-FONDS

Laiton

On offre à vendre 1630 rondelles de laiton du diamètre de 41 mm, épaisseur 380/100 soit environ 69 kgs. au prix du jour.

Ecrire sous chiffres **H 22907 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 3904

TRADUCTIONS et correspond. en allem., angl. et espagn.; discrétion absolue. **F.-A. DROZ, 39, r. Jaquet-Droz, Chaux-de-Fonds.**

Technicien

ayant une certaine pratique, de préférence ancien élève d'une école d'horlogerie, trouverait engagement dans manufacture d'horlogerie.

Adresser offres sous chiffres **H 1689 U à Haasenstein & Vogler, Bienne.** 3905

Leçons écrites de comptabil. amér. Succès garanti. Prospectus grat. **H. Friesch, expert compt., Zurich F 21.**

RADIUM

La Fabrique d'Horlogerie

A. Schlaefli, à Selzach (Suisse)

se charge dès ce jour, de garnir cadrans (points ou chiffres) et aiguilles au radium de qualité extra supérieure dont l'éclat est remarquable de puissance.

RADIUM

RADIUM

RADIUM